

teddif

territoires, environnement  
et développement durable  
en Île-de-France

Juillet 2018

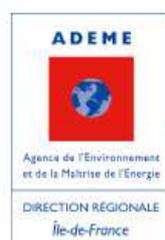
# Panorama

des projets territoriaux de  
développement durable  
en Île-de-France  
**Focus Plan climat**  
**édition 2018**

[www.teddif.org](http://www.teddif.org)



 île de France



## Introduction

L'édition du panorama 2018 des projets territoriaux de développement durable en Ile-de-France porte la focale sur la transition énergétique et écologique à travers les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET). L'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants et les EPT de la Métropole du Grand Paris, de réaliser un PCAET au 31 décembre 2018, a fortement conditionné notre choix.

La particularité de l'édition 2018 du panorama est qu'il repose sur un travail d'enquête mené au premier semestre 2018 auprès des collectivités franciliennes obligées à élaborer un PCAET ainsi que celle identifiées par le réseau teddif. L'enquête s'étant clôturée le 30 juin 2018, elle ne tient pas compte de la stratégie régionale énergie climat, votée le 3 juillet 2018 et présentée officiellement le 13 juillet 2018.

Le premier semestre 2018 voit les lancements des PCAET se multiplier et les actions des premiers PCAET des collectivités les plus avancées se mettre en œuvre. A six mois de la date limite réglementaire pour approuver le PCAET, ce panorama est donc l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement des PCAET en Ile-de-France. Il rappelle aux acteurs territoriaux franciliens l'offre d'accompagnements diversifiée qu'ils peuvent mobiliser aux différentes étapes de leur démarche de plan climat.

Les intercommunalités jouent un rôle essentiel, elles sont « coordinatrices » de la transition énergétique et écologique de leur territoire. Cette transition énergétique et écologique suppose de s'appuyer sur un réseau d'acteurs du territoire, qu'il faut mettre en mouvement. Ce panorama met donc aussi l'accent sur la montée en puissance du recours à des structures relais sur le territoire ainsi que sur la culture de la participation qui s'ancre progressivement sur le territoire francilien.

*A noter que la dynamique de développement durable en Île-de-France ne se résume pas à l'élaboration des plans climat. Des collectivités poursuivent leur dynamique Agenda21, d'autres s'engagent dans des Agendas2030, s'appuient sur les 17 ODD pour construire leur projet.... Ces démarches sont encore imparfaitement répertoriées. Il faudra attendre 2019 !  
D'ici là vous pouvez consulter le Cahier teddif n°16 qui rapporte les résultats de l'enquête sur le volet appropriation des ODD.*

## Sommaire

<u>Introduction.....</u>	<u>2</u>
<b><u>I.La transition énergétique et écologique en Ile-de-France à travers les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) : point d'étape au premier semestre 2018.....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<u>1.L'Etat d'avancement des PCAET franciliens.....</u>	<u>4</u>
<u>2.Une offre d'accompagnement diversifiée mobilisable à différents niveaux.....</u>	<u>9</u>
<u>3.La culture du développement durable : entre apport méthodologique et table rase du passé</u>	<u>13</u>
<b><u>II.Les intercommunalités, coordinatrices de la transition énergétique et écologique sur leur territoire.....</u></b>	<b><u>14</u></b>
<u>1.Échelle locale, échelle intercommunale pour une continuité territoriale.....</u>	<u>14</u>
<u>2.Les réseaux d'acteurs du territoire.....</u>	<u>16</u>
<u>3.La montée en puissance du recours au tissu associatif pour la sensibilisation sur les questions énergétiques.....</u>	<u>17</u>
<b><u>III.La culture de la participation, une condition essentielle pour mener à bien un PCAET ?.....</u></b>	<b><u>19</u></b>
<u>1.Une culture de participation qui s'ancre progressivement malgré certaines réticences.....</u>	<u>19</u>
<u>2.La volonté de diversifier les porteurs de projets.....</u>	<u>23</u>
<u>3.La sensibilisation du territoire par les jeunes.....</u>	<u>25</u>
<u>4.L'usage du numérique, entre avantages et inconvénients.....</u>	<u>26</u>
<u>Perspectives.....</u>	<u>27</u>

## **I. La transition énergétique et écologique en Ile-de-France à travers les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) : point d'étape au premier semestre 2018**

### **1. L'Etat d'avancement des PCAET franciliens**

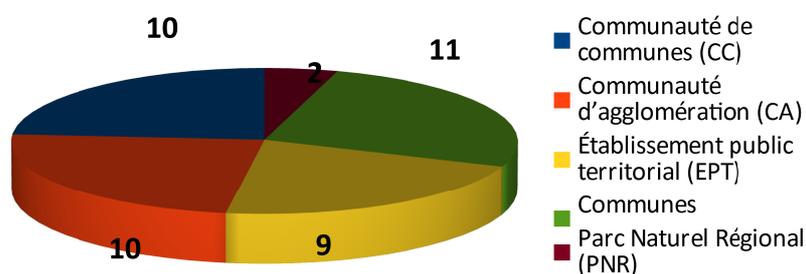
#### **Point de méthode**

Pour réaliser le panorama 2018, une enquête auprès des collectivités territoriales franciliennes a été menée pour connaître les projets de développement durable qu'elles mènent sur leur territoire (PCAET et Agenda 2030/21). Il s'agissait de cerner, au sein de leur projet de territoire, l'appropriation des stratégies supra-territoriales en matière de développement durable par les collectivités territoriales franciliennes.

Dans un premier temps, un questionnaire a été lancé sous format numérique auprès des collectivités qui sont obligées de réaliser un PCAET ainsi qu'auprès de certaines villes franciliennes, celles de la communauté du réseau teddif (près de 80 communes franciliennes). Elles ont été interrogées sur leur projet territorial de développement durable, sur leur compréhension et leur contribution aux ODD, sur leurs démarches de participation, ainsi que sur les thèmes de la planification territoriale et de l'achat responsable en perspective des prochains ateliers teddif. Sur les 62 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) franciliens qui sont dans l'obligation de réaliser un PCAET, 17 ont répondu au questionnaire.

L'analyse des pratiques des collectivités en termes de développement durable a été approfondie dans un deuxième temps, lors d'une phase d'entretiens avec des chargés de missions PCAET, développement durable. Au total, 18 entretiens ont été réalisés : 9 entretiens ont été réalisés auprès de chargés de mission ayant préalablement répondu au questionnaire, les 9 autres entretiens ont permis d'en savoir davantage sur des territoires qui n'avaient pas répondu à la première phase de l'enquête. Finalement, cette enquête en deux temps aura permis d'avoir le retour d'expérience de 26 EPCI, de 11 et de 2 Parcs Naturels Régionaux (PNR).

### Profil des enquêtés



Pour dresser une carte synoptique de l'état d'avancement des PCAET franciliens au premier semestre 2018, les informations recueillies par l'enquête ont été complétées par celles dont disposent les différents partenaires du réseau teddif (DRIEE, IAU Arene, Ademe, Cerema, Région Ile-de-France) et les services départementaux des services de l'Etat (DDT et UT).

La carte<sup>1</sup> ci-dessous renseigne la provenance des données qui ont permis de réaliser le panorama 2018.

Les zones en gris clair sur la carte correspondent aux territoires pour lesquels nous ne disposons d'aucune information. Même si ces zones restent nombreuses sur la carte, la dynamique PCAET est belle et bien lancée en Ile-de-France. Ces zones grisées correspondent globalement à de nouveaux obligés en zones rurales ou des EPCI de petite taille disposant d'une faible capacité d'ingénierie. Sur les 60 EPCI qui sont dans l'obligation de réaliser un PCAET, 27 territoires ne se sont pas manifestés auprès des services de l'État ou du département pour leur démarche PCAET.

Attention la comparaison avec la carte de l'édition précédente (cf panorama 2017) peut entraîner des erreurs d'interprétation ... Certains territoires peuvent sembler avoir reculé dans leur démarche, en effet, cette année, l'état d'avancement ne prend plus en considération les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET), et les actions mises en œuvre dans le cadre de ces derniers, il se focalise uniquement sur les PCAET<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Annexes : Tableau 1: S'y retrouver avec les acronymes des EPCI franciliens

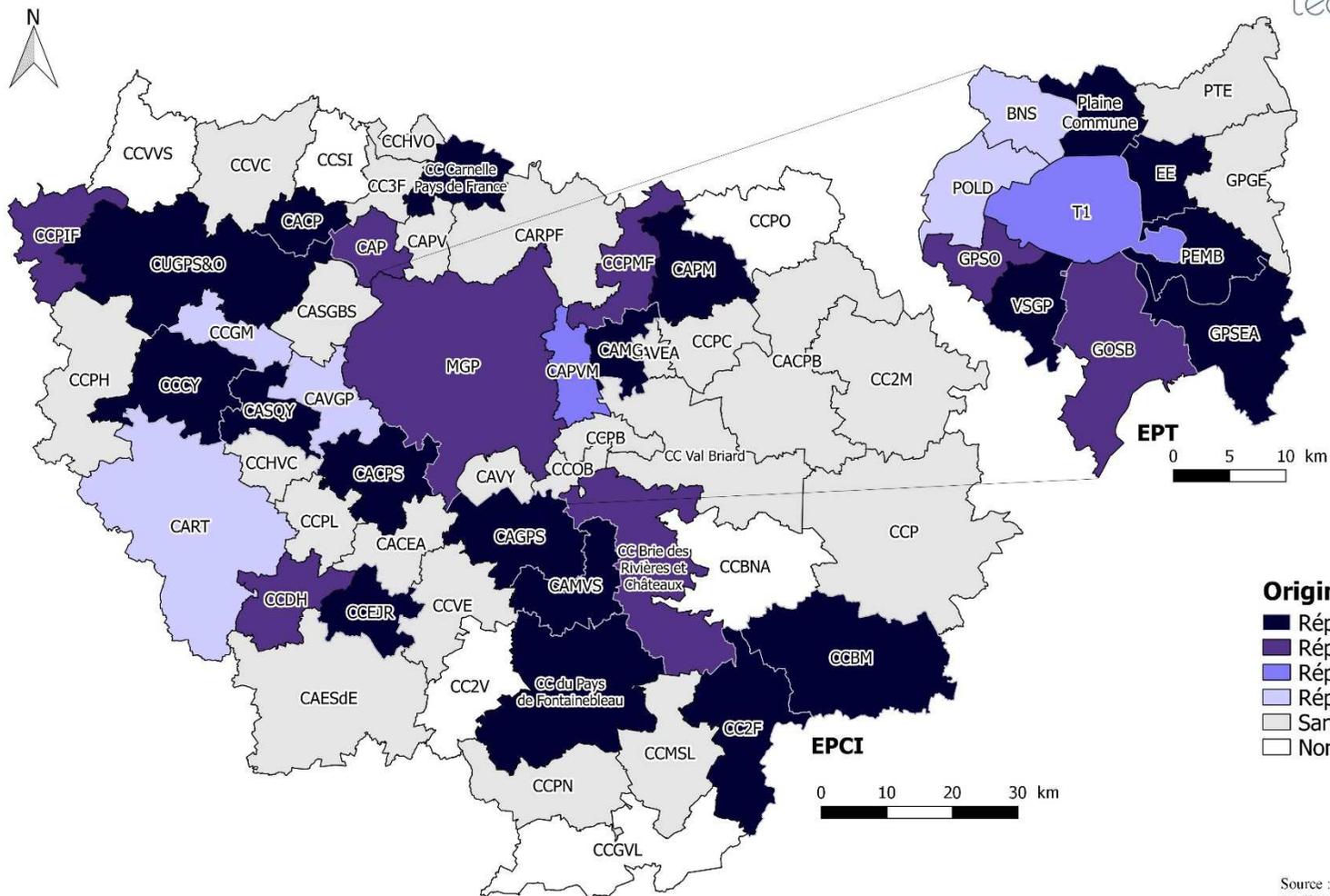
<sup>2</sup> PCET défini par la loi Grenelle II (2010), dont les collectivités de plus de 50 000 habitants étaient obligés. Les PCAET sont définis par la loi TECV (2015) qui précise et étend le dispositif de plan climat.

# Origine des données pour la réalisation de l'état d'avancement des PCAET en Île-de-France



Direction territoriale d'Île-de-France  
Département Ville Durable

teddif | territoires, environnement  
et développement durable  
en Île-de-France



- Origine des données**
- Réponse à l'entretien
  - Réponse au questionnaire
  - Réponse des partenaires
  - Réponse des DDT-UT
  - Sans information
  - Non obligatoire

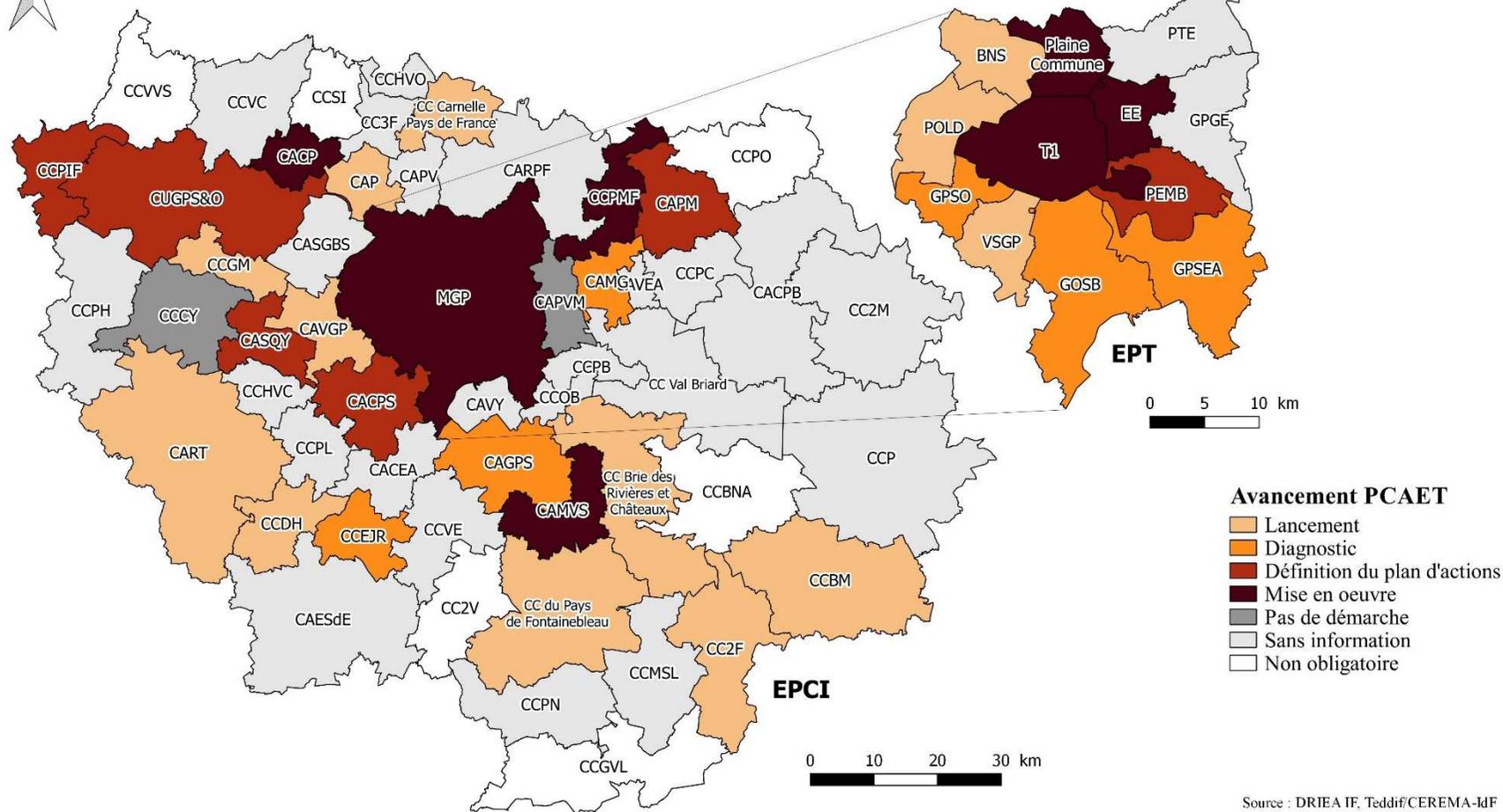
Source : DRIEA IF, Teddif / CEREMA-IdF  
Réalisation : Cerema  
Date : 23/7/2018

# Etat d'avancement des Plans Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) au premier semestre 2018



Direction territoriale d'Île-de-France  
Département Ville Durable

teddif | territoires, environnement  
et développement durable  
en Île-de-France



4 EPCI sont en phase de mise en œuvre de leur PCAET, même si tous n'ont pas encore reçu l'avis du Préfet de Région et de la Présidente du Conseil Régional:

- la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise
- la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine
- la Communauté de Communes Plaines-et-Monts-de-France
- la Métropole du Grand-Paris.

D'autres EPCI ont bien avancés dans leur démarche PCAET. La Communauté Urbaine Grand-Paris Seine-et-Oise, la Communauté de Communes Les-Portes-de-l'Île-de-France, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay sont dans la phase de définition de leur programme d'actions.

A l'échelle de la Métropole du Grand Paris, les PCAE<sup>3</sup> des 12 Etablissements Publics Territoriaux (EPT) doivent être compatibles avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et le Plan Climat-Air-Energie Métropolitain (PCAEM) qui devrait être adopté de manière définitive en septembre 2018.

3 EPT sont dans la phase de mise en œuvre de leur PCAET :

- Plaine Commune
- Est Ensemble
- Paris

3 EPT sont dans la phase de définition de leur programme d'actions :

- Grand Paris Seine Ouest
- Grand Paris Sud Est Avenir
- Grand Orly Seine Bièvre.

L'avance de certains EPCI s'explique par l'antériorité de leur démarche et les évolutions réglementaires. Sans surprise, les EPCI les plus avancés ont dans leur histoire une période d'élaboration d'un plan climat. Les changements de périmètre suite à la loi NoTRE ont pu retarder l'adoption et la mise en œuvre des PCAET.

A l'été 2015, quelques collectivités finalisaient leur PCET quand la loi LTECV est venue modifier les attendus et introduire de nouveaux éléments à prendre en compte. L'État n'avait pas rendu d'avis sur les plans soumis cet été-là. Le silence de l'État valant acceptation, les collectivités ont ainsi obtenu une validation tacite de l'État pour leur plan climat mais elles doivent s'engager à rentrer progressivement en conformité avec la loi. Il s'agit pour elles d'intégrer le volet qualité de l'air dans leur démarche PCET. Elles doivent donc réaliser l'estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre, des émissions de polluants atmosphériques, et de la séquestration de CO<sub>2</sub>. En plus de « rattraper le volet air », les collectivités doivent faire une étude de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et surtout réaliser a posteriori l'évaluation environnementale devenue obligatoire suite à la modernisation du droit de l'environnement.

---

<sup>3</sup> Formellement les EPT doivent élaborer un PCAE (sans T) compatible avec le PCAET de la Métropole (PCAEM). Ces PCAE sont cependant des PCAET e plein droit.

Le travail d'enquête a montré que l'échéance du 31 décembre 2018 pour la mise en œuvre du PCAET sera difficilement tenable pour beaucoup de collectivité. A ce jour aucune sanction n'est connue. L'Etat incite les collectivités à élaborer des PCAET de qualité dans des délais raisonnables. Les collectivités obligées pourraient néanmoins toutes lancer leur démarche d'élaboration, et le notifier, avant le 31 décembre 2018.

## 1. Une offre d'accompagnement diversifiée mobilisable à différents niveaux

Pour mener à bien leur PCAET, les collectivités peuvent bénéficier d'un accompagnement technique institutionnel et/ou faire appel à un accompagnement extérieur. En 2017, le teddif a réalisé un fascicule « Qui fait quoi ? » dont l'objectif est d'aider les collectivités à se retrouver dans l'offre d'accompagnement. Il recense la nature et les thèmes d'intervention des acteurs institutionnels régionaux ainsi que les contacts nécessaires.

Extrait de « Pour des collectivités franciliennes actrices de la transition écologique, quelles ressources? Qui fait quoi? »

Acteurs régionaux	Type d'accompagnement proposé									
ADEME Île-de-France Point d'accès pour l'offre d'accompagnement de l'ADEME nationale	Information Ressources documentaires Accompagnement technique Accompagnement méthodologique Financements Outils Formations Labels/Concours	X		X	X		X	X	X	X
Agence de l'eau Seine-Normandie	Accompagnement technique Financements		X	X						
Arparif (Observatoire de la Qualité de l'Air en Île-de-France)	Information Ressources documentaires Accompagnement technique Outils Données Formations	X								
ARENE Île-de-France	Information Ressources documentaires Accompagnement technique Accompagnement méthodologique Outils Formations Animation de réseaux (ROSE)	X		X		X	X	X	X	X
Caixa de Dépôt et des Consignations (CDC) Île-de-France Point d'accès pour l'offre d'accompagnement de la CDC nationale	Financements Outils Labels/Concours	X	X	X		X		X	X	
Cerema Île-de-France Point d'accès pour l'offre d'accompagnement du Cerema national	Information Ressources documentaires Accompagnement technique Accompagnement méthodologique Outils Formations Animation de réseaux (teddif)	X	X	X	X	X	X	X	X	
Comité francilien de l'économie circulaire	Information Ressources documentaires Outils Animation de réseaux						X			X

<https://www.teddif.org/system/files/documents/2018/07/quifaitquoi.pdf>

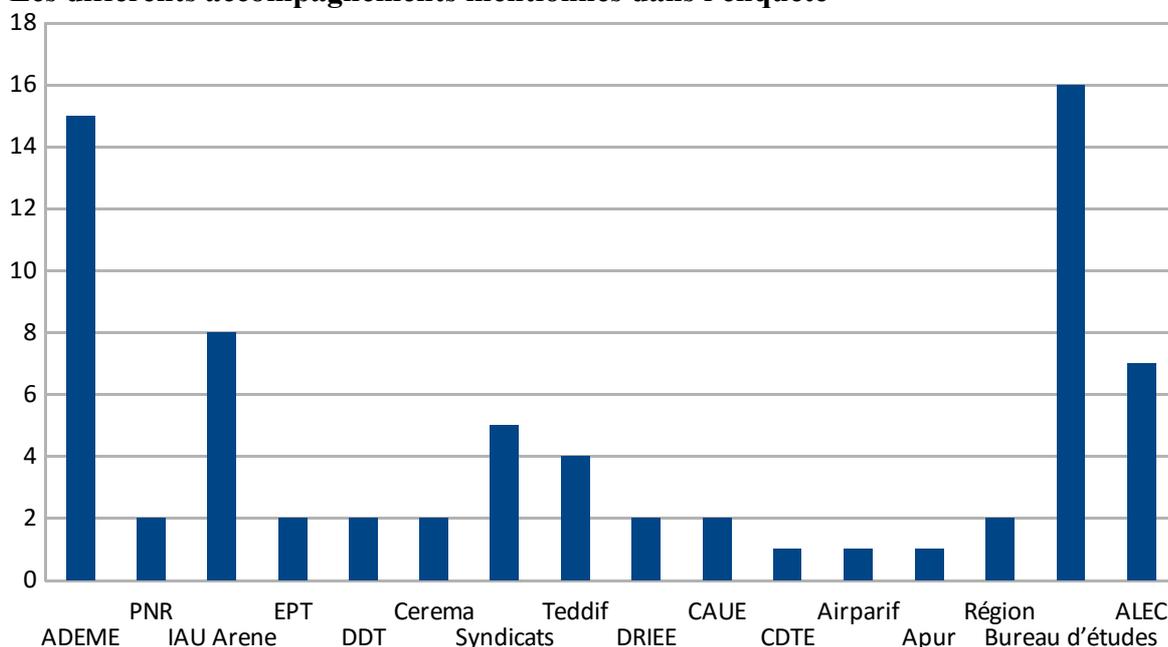
<https://www.teddif.org/system/files/documents/2018/07/carnetadresses.pdf>

- Rappelons que le travail d'enquête a été réalisé au 1<sup>e</sup> semestre 2018 et n'a pu tenir compte de la stratégie régionale énergie climat.

À partir des réponses du questionnaire (villes et EPCI confondus) on constate qu'au premier semestre 2018, il y a trois principaux acteurs institutionnels « facilitateurs » :

- l'Ademe, qui reste un acteur essentiel de la transition énergétique et écologique que ce soit par le biais de ses formations, de ses appels à projets, ou de ses financements.
- l'IAU Arene qui propose notamment de l'accompagnement individuel sur demande des collectivités
- le Teddif qui se positionne davantage sur de la diffusion d'informations, l'animation du réseau des CDTE et l'accompagnement des collectivités à travers l'organisation d'ateliers thématiques.

### Les différents accompagnements mentionnés dans l'enquête



Le rôle d'accompagnement des Communautés Départementales de Transition Écologique (CDTE) ne ressort pas beaucoup avec le questionnaire, mais l'enquête téléphonique auprès des chargés de mission a mis en lumière leur rôle « facilitateur ». Du fait de leur proximité, elles regroupent et aident des territoires qui ont des enjeux communs auxquelles elles proposent des modalités d'accompagnement variées.

**A ce sujet**, le tour d'horizon des CDTE est consultable dans le compte-rendu de l'Atelier « Transition énergétique : Comment accompagner les Plans climat franciliens ? » du 19 janvier dernier.

<https://www.teddif.org/spip.php?article440>

Le réseau teddif anime le réseau des CDTE en proposant 2 fois par an des réunions de travail et d'échanges.



## Les séminaires « sur mesure » de la CDTE 77

La CDTE 77 propose aux collectivités des cycles de séminaires « sur mesure » de sensibilisation au Plan Climat destinés aux élus. Par ce cycle de séminaires, la CDTE 77 répond à une des principales difficultés évoquées par les collectivités enquêtées à savoir le « travail de sensibilisation des habitants, des élus, des entreprises ».

Le séminaire proposé par la CDTE 77 s'organise en six séquences :

- 1) Identification et priorisation des enjeux
- 2) Cartographie des actions et acteurs
- 3) Transversalité des actions identifiées
- 4) Outil au cœur du projet de territoire
- 5) Pourquoi je m'engage ?
- 6) Points de vigilance de la démarche



Du côté de l'accompagnement technique extérieur, les bureaux d'études restent des acteurs incontournables dans la réalisation d'un PCAET. Sur les 28 collectivités qui ont répondu au questionnaire, 16 déclarent avoir fait appel un bureau d'études à un moment ou un autre de leur démarche.

La prestation peut porter sur l'intégralité de la démarche PCAET, ne concerner que la phase de diagnostic, la phase de rédaction de la stratégie, l'évaluation environnementale ou encore l'animation et l'organisation de tout elà démarche de mobilisation et participation des acteurs du territoire.



## La mutualisation d'un bureau d'étude entre trois EPCI Seine-et-Marnais

Le 15 mars 2018, trois EPCI ont signé une convention de délégation à un bureau d'étude pour les prestations d'études relatives à l'élaboration réglementaire du PCAET et pour la réalisation de l'évaluation stratégique environnementale. Le bureau d'étude devra bien réaliser un PCAET pour chaque EPCI. Ce groupement de commande présente l'avantage de mutualiser les moyens d'ingénierie, les moyens financiers et d'aboutir à un territoire qui a plus de poids.

La proximité géographique et les similarités des enjeux environnementaux ont poussés les 3 EPCI à s'associer.

*« On est parti du principe que les enjeux sur notre territoire étaient très proches, que les solutions à apporter seront probablement très proches, on s'est dit que ça serait intéressant de regarder les choses à une échelle un peu plus grande, ou au moins de mettre en cohérence les travaux des uns et des autres pour être plus efficaces. » (Chargé de mission PCAET d'un des EPCI concerné par cette mutualisation.)*

Le mot d'ordre est bien « travailler ensemble tout en gardant nos spécificités ». « Chacun va travailler un peu de son côté, avec des temps de réflexion justement pour arriver à mettre en évidence les synergies possibles. En termes d'enjeux climat, ce sont des territoires plutôt ruraux, même si Fontainebleau à un statut plus urbain, ça reste des territoires avec une forte dimension agricole ou forestière, on s'est dit qu'en termes d'enjeux climat et de qualité de l'air, il n'y aurait pas énormément de différences. » (Chargé de mission PCAET d'un des EPCI concerné par cette mutualisation.)



Le choix de faire appel à un bureau d'étude est largement conditionné par les moyens financiers alloués au PCAET par la collectivité. Si la collectivité a déjà fait appel à bureau d'étude dans le cadre d'un ancien PCET par exemple, les élus peuvent se montrer réticents voire réfractaires à financer de nouveau un bureau d'étude pour le PCAET. L'intérêt d'un bureau d'étude repose sur le transfert de compétences afin que la collectivité devienne autonome et n'ait plus besoin d'externaliser l'élaboration de ses plans, programmes ou encore animer la concertation.

Pour atteindre ce but, la collectivité doit néanmoins mobiliser des moyens financier et humain en interne. Cette compétence climat-air-énergie pourra être capitaliser lors de la mise en œuvre du PCAET ainsi que dans d'autres démarches de la collectivité : PLUi, PLU des communes, SCOT...

## 1. La culture du développement durable : entre apport méthodologique et table rase du passé

Le rapport aux anciens projets de territoire de développement durable n'est pas toujours chose évidente pour les territoires. Pour certaines collectivités, l'expérience d'un précédent PCET ou d'un Agenda 21 est toujours bonne à capitaliser tandis que d'autres, pour des raisons politiques, souhaitent faire table rase des projets de territoire passés. L'expérience d'un précédent PCET apporte des retours d'expérience : une méthodologie, des habitudes de travail en interne, comme la transversalité entre les services, une première mobilisation et sensibilisation des techniciens, des élus, de la société civile et surtout un premier programme d'actions éprouvé.



### L'expérience d'un premier PTDD dans la CC du Pays de Montereau

Dans la Communauté de Communes du Pays de Montereau, l'acculturation au développement durable est déjà bien entamée grâce à un premier projet de territoire de développement durable mis en œuvre entre 2011 et 2017.

En raison de ce premier PTDD, la communauté de communes n'a pas opté pour une prestation clé en main auprès d'un bureau d'étude. Ils ont acquis certaines compétences en interne lors de cette première expérience et souhaitent les mettre à profit. Ils ont fait le choix d'externaliser uniquement les études pointues sur des domaines spécifiques (ENR, vulnérabilité, bilan énergétique).

Le travail en interne s'est organisé autour de la collecte de données auprès des opérateurs d'énergie, d'Airparif, leur compilation et la phase de rédaction du diagnostic. L'enjeu est également de s'appuyer sur le socle d'actions déjà mises en place dans le cadre du PTDD afin d'éviter la superposition de plans. De nombreuses actions ont déjà été réalisées comme la thermographie aérienne réalisée en 2013. Elle a permis par la suite à la communauté de communes de proposer un espace info énergie en interne qui a vocation notamment à faciliter les travaux d'isolation chez les particuliers, avec une aide financière à la clé. C'est sur ce type d'initiative qui fonctionne bien (l'espace info énergie connaît une croissance à deux chiffres) que le PCAET compte s'appuyer.

A l'inverse, pour des raisons politiques, et une question d'équité du territoire suite aux réorganisations intercommunales, certaines intercommunalités ont fait le choix de se détacher totalement des plans de développement durable précédents. Une collectivité nous confiait que les niveaux d'ambition étaient variés, les compétences diverses, les disparités étaient telles que partir d'une feuille vierge était impératif. S'il est compréhensible de repartir d'une page blanche pour analyser le nouveau territoire, le croisement des retours d'expériences est une source d'enrichissement des manières d'analyser les territoires.

## **I. Les intercommunalités, coordinatrices de la transition énergétique et écologique sur leur territoire**

Le PCAET est avant tout la « grille de lecture » climat-air-énergie du fonctionnement et du projet du territoire. Le PCAET est aussi « la cheville ouvrière » territoriale des engagements nationaux et internationaux. Avec le PCAET, la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie en les nomment « coordinatrices de la transition énergétique ».

### **1. Échelle locale, échelle intercommunale pour une continuité territoriale**

Mener des démarches à l'échelle intercommunale ou à l'échelle des Établissements Publics Territoriaux (EPT) n'est pas toujours chose aisée. A ces échelles, la plus grande difficulté reste celle de mobiliser la société civile.

Les périmètres des nouvelles intercommunalités sont parfois très grands et la jeunesse des structures intercommunales font qu'elles ne sont généralement pas appropriées par les acteurs locaux.

L'échelle intercommunale joue un rôle coordinateur sur le territoire. L'intercommunalité, l'EPT coordonnent l'ensemble des actions pour tendre vers une continuité territoriale et éviter ainsi des « fractures spatiales » sur son territoire. Cet échelon facilite également les échanges entre EPCI voisins. Le chargé de mission PCAET d'un EPT nous confiait tout l'intérêt de dialoguer avec les EPT voisins, de réaliser des points d'étape régulier même s'ils ne sont pas tous au même stade d'avancement afin de valoriser une continuité territoriale à l'échelle de la métropole.

#### *Pour une transition énergétique et écologique de proximité*

L'enjeu est d'associer le plus fréquemment possible les habitants et usagers des territoires concernés par la démarche PCAET grâce aux communes. Le travail en étroite collaboration avec les communes passe par des temps de partage, de restitution. L'intercommunalité devrait co-élaborer avec les communes des actions du PCAET qu'elle leur délèguerait. C'est aussi par l'échelon communal que l'on peut toucher les usagers du territoire.



## Une opération de proximité par excellence, le défi des familles à énergie positive

Le 9 juin dernier, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Essonne Sénart a clôturé le défi « Familles à énergie positive » qui a rassemblé 35 familles réparties sur l'ensemble du territoire de la CA. Ce type de défi est un moyen pour les agglomérations de se faire connaître par les habitants et réciproquement, pour l'agglomération ce type de défi s'apparente à un levier pour sensibiliser les habitants aux questions d'énergie-climat.

Le pari pour ces familles était de réduire de 8 % au moins leur facture énergétique par rapport à l'hiver précédent, soit en moyenne une économie de 200 €. Défi largement relevé à Grand Paris Sud Seine Essonne Sénard: les familles ont en moyenne réduit de 14,6% leur facture énergétique (9,6% au niveau national). L'objectif de ce défi est de montrer que le respect de quelques éco-gestes peu contraignants (et sans investissement financier) a un réel impact sur la consommation d'énergie d'un foyer et donc sur son budget.

Cette campagne s'inscrit dans une opération d'envergure nationale à laquelle participent 83 territoires dans toute la France (soit près de 5500 foyers inscrits). La communauté d'agglomération peut se féliciter d'avoir mobilisé des familles au profil divers. La composition socio-économique des familles reflétait la grande diversité du territoire avec la participation de familles en précarité et d'autres moins. Face à ce succès, une deuxième saison a déjà été annoncée par les élus.

Ce défi s'inscrit parfaitement dans la logique d'une transition énergétique de proximité qui rend visibles et concrètes les politiques publiques en matière d'énergie-climat, en complément de grands projets structurants type réseaux de chaleurs, ENR....



## 2. Les réseaux d'acteurs du territoire

Pour mettre en œuvre des actions concrètes sur le territoire, les villes et les intercommunalités s'appuient sur des réseaux d'acteurs en transition.

Ces réseaux peuvent être composés d'associations du territoire avec lesquelles la collectivité a noué des relations de partenariat et de confiance. Ces relations peuvent être issues d'une habitude de concertation ou de soutien financier pour des opérations répondant aux objectifs du projet de développement durable et/ou de transition écologique de la collectivité.

Certains EPCI s'appuient sur un réseau composé d'agents communaux référents Agenda 21, quand ils existent, pour insuffler la démarche PCAET dans les communes. Certaines communes à terme deviennent porteuses d'actions du PCAET. Ces réseaux permettent d'avoir un interlocuteur privilégié au sein de chaque commune d'une intercommunalité. Dans cette veine, l'EPT Plaine Commune organise, une fois par mois, des instances réunissant des maires adjoints à l'environnement de chaque commune afin de travailler l'articulation des politiques.



### **Relancer le réseau des référents du développement durable au sein de la CA Melun Val de Seine**

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a compris l'importance que pouvaient avoir ces réseaux. Elle a relancé son réseau des référents du développement durable qui avait été mis en place au début de l'élaboration du plan climat, mais s'était essoufflé.

Les communes disposent de compétences à valoriser dans le cadre d'un plan climat. Aussi, il leur a été demandé d'identifier un interlocuteur, afin de pouvoir faire des villes, des acteurs à part entière du PCAET.

Pour la réduction des gaz à effet de serre par exemple, agir sur les transports est un levier important mais l'intercommunalité n'a pas la main sur la voirie, le revêtement, les limitations de vitesse. L'intercommunalité s'occupe du développement et de l'entretien des pistes cyclables intercommunales. Toutefois, à partir de ce réseau d'itinéraires cyclables, ce sont les communes qui assurent le maillage de leur territoire, du fait de leur compétence en matière de voirie. L'intercommunalité doit donc travailler en étroite collaboration avec les communes pour développer un réseau de pistes cyclables assurant une continuité et une cohérence territoriale.

### 3. La montée en puissance du recours au tissu associatif pour la sensibilisation sur les questions énergétiques

Au-delà des réseaux d'agents de collectivités, les EPCI peuvent s'appuyer sur le tissu associatif de leur territoire. Les acteurs de ce tissu associatif élargissent leur spectre d'intervention et investissent les questions énergétiques.



#### **Seinergy Lab, association en faveur de la transition énergétique en ville**

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise a décidé de travailler en étroite collaboration avec Seinergy Lab, une association innovante d'acteurs qui travaillent sur la transition énergétique en ville. Seinergy Lab fédère à la fois des acteurs institutionnels, des acteurs économiques, des établissements de recherche et d'enseignement qui ont fait le choix de mutualiser leurs compétences et leurs moyens dans les domaines de la ville durable, des mobilités, des questions énergétiques. Ce partenariat à l'initiative de la ville des Mureaux et d'un établissement public d'aménagement, l'EPAMSA, a pour objectif de favoriser les synergies et les projets innovants entre ses membres.

Le positionnement technique principal de Seinergy Lab est d'offrir l'accès à un bâtiment expérimental, support pédagogique et de recherche ainsi que l'accès à un système d'informations permettant l'étude du fonctionnement énergétique de la ville. Ce bâtiment expérimental propose une salle de travaux pratiques sur les équipements thermiques (pompes à chaleur, centrale de traitement d'air...), un appartement expérimental permettant l'étude du comportement thermique grandeur nature avec des régulations domotiques et une chambre d'expérimentation sur le confort thermique.



## Rallye urbain sur la qualité de l'air à Aulnay-sous-Bois

La Maison de l'Environnement d'Aulnay-sous-Bois a organisé un rallye urbain sur la qualité de l'air. L'objectif principal d'un PCAET est l'atténuation du changement climatique, cela passe par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la part des énergies renouvelables, la diminution de la consommation énergétique etc. Au début centrée sur l'énergie, l'action Plan Climat s'est diversifiée en intégrant des actions pour la lutte contre la précarité, la valorisation de la biodiversité, la promotion de l'économie circulaire etc. Cette diversification des entrées était nécessaire pour toucher, sensibiliser les acteurs directs du territoire. Les collectivités ont bien compris que l'entrée par le volet environnemental (énergie) n'était pas mobilisatrice.

La qualité de l'air et le rapport à la santé sont des portes d'entrées pour sensibiliser les usagers au changement climatique. Dans le cadre du chantier pour le Grand Paris Express, Aulnay-sous-Bois subit des nuisances avec une hausse du trafic routier sur son territoire, avec le passage d'un camion de chantier toutes les deux minutes. Face aux bilans anxiogènes de la qualité de l'air en Ile-de-France, la ville d'Aulnay-sous-Bois a voulu se démarquer en traitant le sujet de manière positive, avec une entrée par le bien-être. L'enjeu pour la commune était de rendre visible la qualité de l'air dans l'espace public. Le choix s'est porté sur l'organisation d'un rallye urbain. Dans la veine du tourisme alternatif et sur le principe d'une balade urbaine, les objectifs de ce rallye étaient d'appréhender les différentes formes de pollution de l'air extérieur, de sensibiliser aux bonnes pratiques pour agir localement, de valoriser des actions concrètes existantes et enfin de faire découvrir et encourager la pratique de la marche et de parcours cyclistes sécurisés.

Airparif est également intervenu pour présenter l'application Itiner'AIR et effectuer des relevés de pollution avec le prêt d'un appareil de mesures de particules fines. Un temps de restitution cartographique a suivi permettant aux participants de notifier les résultats de leurs mesures et leur ressenti. La mobilisation a été jugée très bonne. Une chose est toutefois à noter. Avec le recul, l'équipe organisatrice ne réemploierait pas le terme de « rallye », trop connoté « automobile », un comble pour un travail sur la qualité de l'air !

**RALLYE PÉDESTRE ET CYCLISTE SUR L'AIR**  
**Mercredi 25 octobre de 14h à 17h**  
 RDV à la Salle GAINVILLE à 13h45, 22 rue de Sevran à Aulnay-sous-Bois

Immersion pédagogique sous forme de grand jeu ludique à pieds ou à vélo par équipe pour trouver les sources de pollution de l'air à Aulnay-sous-Bois et les solutions à imaginer ensemble.

Organisé en partenariat avec VIVACITÉS.  
 Animé par Fabrice Frigout, paysagiste et l'association Planète Sciences

Le rallye sera suivi d'une animation et d'un goûter offert aux participants

**ADULTES ET ENFANTS DE PLUS DE 8 ANS**  
 Sur inscription gratuite mais obligatoire au 01 48 79 62 75  
 ou par mail : mde@aulnay-sous-bois.com avant le mardi 24 octobre 2017

**EQUIPE PIÉTON**  
 Pensez à vous munir d'un stylo et d'une petite bouteille d'eau.  
 Bouclé de 5 km avec jeu et énigmes.

**EQUIPE CYCLISTE**  
 Pensez à vous munir d'un stylo et d'une petite bouteille d'eau.  
 Apportez vos vélos/casques.  
 Bouclé de 8 km avec triporteur Airparif pour prendre des mesures de la qualité et pollution de l'air sur des sites de la ville.

La stratégie et la composition de chaque équipe est libre. Si possible téléchargez l'application Airparif Itiner'AIR sur votre smartphone !

Animation réalisée dans le cadre de l'exposition « Ça ne manque pas d'air »  
 Présentée actuellement à la Maison de l'Environnement et de la Révision du Plan de protection de l'atmosphère en Ile-de-France.  
 Retrouvez d'autres infos sur : <https://www.maquailledelair-idf.fr/>

www.aulnay-sous-bois.fr

## I. La culture de la participation, une condition essentielle pour mener à bien un PCAET ?

Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire promeut le développement d'une culture de la participation, de l'acte d'information à l'acte de co-construction voire de co-gestion. En écho à la charte de l'environnement de 2004, qui affirme que « *toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* », le panorama 2018 a été l'occasion de questionner les collectivités sur leurs pratiques en matière de participation.

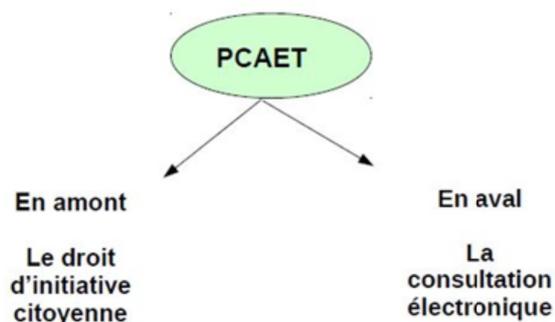
Cette partie ne se veut pas exhaustive, elle met en lumière les démarches de participation des collectivités franciliennes qui ont répondu à l'enquête. A noter qu'un recueil sur la participation citoyenne en Ile-de-France est en cours d'élaboration par la DRIEE et l'IAU AREC et sera publié au second semestre 2019.

### 1. Une culture de participation qui s'ancre progressivement malgré certaines réticences

Malgré les incitations règlementaires, les collectivités enquêtées se contentent, de manière générale d'informer, de consulter, de concerter. D'après notre enquête, rares sont celles qui mènent des démarches participatives de co-construction ou de co-gestion.

**Démocratiser le dialogue environnemental** nécessite d'assurer la connaissance par le public de son droit à participation, de renforcer les dispositions opérationnelles permettant un accès facilité à l'information environnementale et aux mécanismes de participation du public.

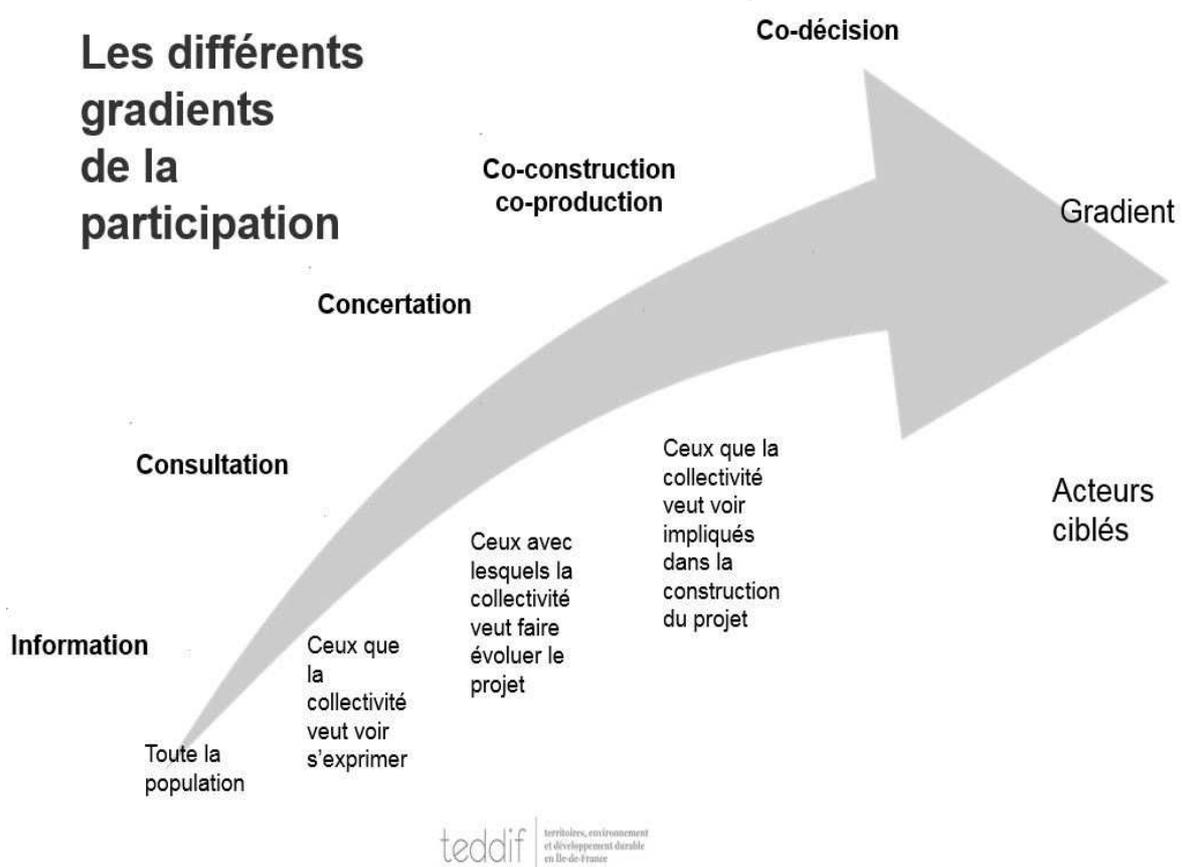
**Concrètement, pour le PCAET, qu'est-ce que ça change ?**



### Une acculturation encore nécessaire à l'intérêt et aux méthodes de participation du public

Certains chargés de mission nous confiaient leur frustration de ne se limiter qu'aux démarches de consultation, sans réelle prise en compte des remarques émises par les citoyens en raison de la réticence de leurs élus qui ne voient pas toujours la participation d'un bon œil. Le travail doit être approfondi pour montrer tout l'intérêt du retour sur investissement d'une démarche de participation. Tout est une question de confiance entre les élus, les techniciens et les partenaires (dont les citoyens). Les collectivités qui souhaitent se lancer dans ce type de démarche ne savent pas toujours à quel stade d'un projet associer la population, ou comment l'associer.

Schéma extrait de l'Atelier teddif du 24 février 2017 "La participation des habitants dans les projets d'aménagement durable »



Pour la mobilisation de citoyens pour l'élaboration d'un PCAET, de nombreuses interrogations demeurent : qui va venir ? Qui représentent-ils ? Comment faire pour que ce ne soit pas toujours les mêmes ? En quoi sont-ils légitimes pour décider d'action à mener ?

Un travail important reste à réaliser sur l'acculturation des acteurs à l'intérêt et aux méthodes de participation du public. La confiance reste un élément fondamental pour réussir à mener des démarches de participation. Etablir cette confiance demande du temps. On imagine donc bien qu'il

est plus aisé d'atteindre des hauts niveaux de participation dans les territoires qui ont l'habitude de mener des démarches de participation.

L'enjeu des démarches de participation citoyenne est aussi de mobiliser un nouveau public que celui des habituelles réunions publiques (retraités, acteurs déjà sensibilisés...). La visibilité du changement climatique sur le territoire francilien et le sentiment d'urgence qui l'accompagne sont des portes d'entrées pour sensibiliser la société civile au PCAET et pour prétendre ensuite mener des démarches participatives.

Sur la question du changement climatique, les épisodes récents de fortes chaleurs font prendre conscience que le phénomène touche également notre pays. Cette prise de conscience se ressent au-delà du cercle des élus et services, qui s'interrogent sur la façon de construire la ville en intégrant ces nouvelles contraintes. En effet de plus en plus de citoyens se sentent concernés et se retournent vers leur collectivité et sont demandeurs d'actions. Ce phénomène devrait contribuer au développement des démarches de participation citoyenne.

#### *La difficulté de mobiliser des acteurs économiques*

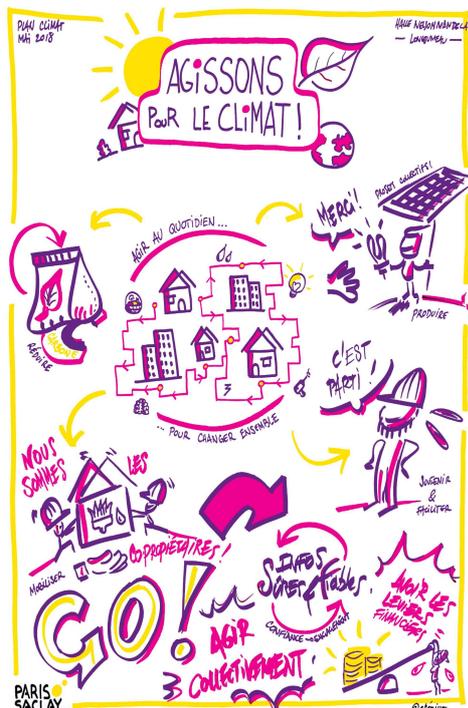
Les collectivités qui ont fait le choix de se lancer dans une démarche participative n'ont pas toujours le retour sur investissement qu'elles attendaient. Une mobilisation plus faible que prévue est décourageante. Il convient de préciser qu'une démarche participative « réussie » n'est pas forcément une démarche qui a mobilisé le plus grand nombre de participants. La diversité du public (acteurs économiques, institutionnels, associatifs, société civile...) est elle aussi très précieuse. Un élément récurrent dans les réponses de l'enquête est la difficulté de mobiliser des acteurs économiques.



## La démarche participative « Agissons pour le climat » de la CA Paris Saclay

La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay a souhaité mener une démarche participative pour l'élaboration du programme d'actions de son PCAET. Elle a mené une campagne de communication sur son territoire très vaste afin de mobiliser les habitants, les professionnels, les associations, élus, etc.. Malgré la faible participation des acteurs économiques, la communauté d'agglomération Paris Saclay tire de nombreux enseignements de sa démarche participative

« Il y avait des affiches dans les bus, dans les lieux publics. Les communes ont fait le relais via leurs bulletins municipaux, leurs sites interne et les réseaux sociaux. Pour mobiliser les habitants et les associations, le bulletin municipal est un vecteur privilégié à condition de s'y prendre en avance et d'anticiper les délais de validation, de publication et de distribution. On regrette que peu d'entreprises aient participé aux ateliers. Nous avons pris le parti de faire des ateliers destinés à tous : habitants, entreprises, associations, élus, mais on s'est rendu compte que c'était compliqué de communiquer en touchant tous les types de cibles. Dans notre communication, les entreprises se sont senties peu concernées. Il aurait fallu faire des communications plus ciblées, des relances dédiées, mais nous avons un calendrier très serré. »



« Nous allons poursuivre la définition et la mise en œuvre de plusieurs actions du Plan Climat en mobilisant l'intelligence collective et le design thinking. Beaucoup d'actions de notre Plan Climat s'appuient sur l'initiative citoyenne et le collectif. Nous devons trouver les moyens et les méthodes pour appuyer ces initiatives, les faire émerger sur le territoire. Les ateliers ont permis de connaître certaines associations, certaines entreprises, start up ou personnes qui avaient des projets intéressants et avec lesquels on pourra élaborer par la suite des projets concourant au plan climat. »

## 2. La volonté de diversifier les porteurs de projets

Comme le souligne le témoignage de la communauté d'agglomération Paris-Saclay, un intérêt des démarches de participation, dans le cadre d'un PCAET, est de trouver de nouveaux porteurs d'actions. Pour un PCAET viable, l'EPCI ne peut pas porter toutes les actions de son PCAET. L'idée est de mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués sur le territoire (communes, acteurs économiques, associations, citoyens, usagers...). La collectivité n'a pas vocation à être pilote de chacune des actions. Elle peut mettre en avant des actions multi partenariales. Le plan d'action doit être co-construit pour être « co-porté » et permettre sa réalisation. La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise l'a bien compris.



### Vers une co-construction du PCAET de la CA de Cergy-Pontoise

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise bénéficie d'une démarche volontariste des élus sur le thème de la participation citoyenne. En 2013 déjà, ils avaient adopté un livre blanc qui recensait l'intégralité des remarques et propositions faites lors de 9 réunions publiques. Les remarques récoltées ont été prises en compte dans l'élaboration du nouveau PCAET. Des ateliers ont été organisés en 2016 sur les thèmes de la rénovation, de la mobilité, de la santé et qualité de l'air. Ces ateliers ont permis d'impliquer une quarantaine de partenaires, de diversifier les porteurs d'actions : entreprises, associations, établissement d'enseignement supérieur et les communes bien évidemment avec sept communes porteuses d'actions sur les 13 qui constituent l'EPCI.

La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise affiche une vraie-volonté de co-construction de son PCAET, en amont, mais aussi en aval avec un enrichissement continu, de nouvelles actions et une volonté affichée d'intégrer à termes l'ensemble des treize communes.



### **La démarche « Parlons Climat » de l'EPT Est Ensemble**

L'EPT Est Ensemble a également cette volonté affichée de co-construction de son PCAET avec les communes de son territoire. L'EPT s'est engagé dans une phase de concertation, intitulée « Parlons Climat », mutualisée avec les villes de Bagnolet, Bobigny, Bondy et Pantin.

Une première concertation a eu lieu à l'échelle intercommunale sous la forme de réunions thématiques pour faire émerger des propositions d'actions. La concertation s'est poursuivie à l'échelle communale avec des « réunions territorialisées » réunissant les acteurs de la commune (élus, service municipaux, associations, habitants...). Dans un troisième temps, à l'occasion de la semaine du développement durable et de la fête de la ville notamment, les habitants ont pu donner leur avis lors de balades urbaines. Au total, ce sont près de 450 citoyens d'Est Ensemble qui ont pris part à la concertation « Parlons Climat ».



Des actions du PCAET peuvent également être portées par des acteurs extérieurs du territoire.



### **L'intracting, dispositif de financement innovant au service de la rénovation énergétique de l'Université de Cergy-Pontoise**

Dans le cadre de la rénovation énergétique de son patrimoine bâti, l'Université de Cergy-Pontoise mène une rénovation des systèmes de régulation de chauffage et d'éclairage sur ses principaux sites. Les principaux enjeux sont d'améliorer la performance thermique des bâtiments et de réduire les coûts de fonctionnement. L'objectif visé est un gain de 18 % sur les factures d'éclairage et de chauffage. La singularité de cette action est le dispositif « *intracting* » de la Caisse des Dépôts qui finance des actions de performance énergétique portant sur des équipements publics qui engendrent des économies d'énergie.

Concrètement l'*intracting* c'est quoi?

<https://www.caissedesdepots.fr/intracting-pour-engager-les-premieres-actions-de-renovation-energetique>

### 3. La sensibilisation du territoire par les jeunes

Sensibiliser les jeunes est un levier pour sensibiliser le territoire. Les temps de sensibilisation auprès du jeune public sont plus fréquents, en parlant avec leur famille, les jeunes peuvent apparaître comme des leviers pour sensibiliser leur entourage. Les acteurs institutionnels et les associations militent pour que la sensibilisation ne se limite pas au jeune public, et que la sensibilisation soit l'affaire de tous.



#### Projet inter-académique « Prenons notre air en main »

Face au succès des éditions précédentes, la DRIEE en partenariat avec les académies franciliennes et Airparif a relancé son projet inter-académique « Lycéens, collégiens, prenons notre air en main » pour l'année 2017-2018. Pour lancer la démarche de son PCAET, la Communauté d'Agglomération du Pays-de-Meaux a organisé en tête de sa semaine de développement durable, une rencontre avec les lycées de son territoire qui ont participé à ce projet. La Communauté d'Agglomération les avait accompagnés en les aiguillant sur ce qui pouvait être fait. La présentation des travaux sur la qualité de l'air des étudiants et la présentation du diagnostic par Airparif ont permis de lancer officiellement la démarche PCAET, tout en sensibilisant les élus à la question de la qualité de l'air.

Revivez les moments forts et les témoignages autour de ce projet en vidéo :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/lyceens-collegiens-prenons-notre-air-en-main-la-a3392.html>



La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a également fait appel à des étudiants dans le cadre de son PCAET. Des étudiants du Mastère Spécialisé « Ingénierie et Gestion de l'Environnement » (ISIGE) de l'École des Mines ParisTech ont réalisé un pré-diagnostic des consommations énergétiques du territoire et ont proposé des pistes d'action au sujet des énergies renouvelables.

#### **4. L'usage du numérique, entre avantages et inconvénients**

Pour sensibiliser un nouveau public, de nombreuses collectivités ont recours aux outils numériques. Face aux ateliers et réunions publiques, les plateformes numériques présentent l'avantage de pouvoir réagir à un projet de chez soi, sans avoir à se déplacer. Pour son PCAET, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Sénart réfléchit à mener des temps d'appel à contribution citoyenne à travers un outil dématérialisé. Ce type de plateforme collaborative permet de mutualiser les outils et les projets.

La dématérialisation de ces temps citoyens permet de toucher un vaste public et d'avoir de nombreuses contributions. Le recours au numérique pose toutefois question, sur la manière dont traiter et prendre en considération l'ensemble des contributions ainsi que sur une éventuelle fracture numérique. L'usage des outils numériques pour faciliter la participation de certaines catégories de personnes ne doit pas se faire au détriment d'autres. Il s'agit donc de trouver le juste équilibre entre le numérique et le présentiel.

## Perspectives

Le panorama 2018 rend compte, de manière partielle, des dynamiques à l'œuvre en matière de transition énergétique et écologique sur le territoire francilien. L'enquête a permis de faire remonter le retour d'expérience des territoires. Plusieurs collectivités soulignent la difficile appréhension de l'évaluation environnementale stratégique et sont en attente d'une montée en compétence. La CDTE 77 réfléchit à un séminaire pour faire le point sur les attendus réglementaires. L'enjeu principal reste la montée en compétences des collectivités pour agir concrètement sur le territoire, pour réaliser la transition énergétique et écologique du territoire, de ses acteurs, de ses habitants, dans le but ultime d'un mieux vivre ensemble demain.

Un long travail reste à faire sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). L'appropriation de ce référentiel demeure complexe, les collectivités territoriales contactées sont demandeuses d'informations sur la manière dont les 17 ODD peuvent s'incarner sur leur territoire dans la continuité de leurs démarches existantes. Un cahier teddif est en cours de rédaction à ce sujet.

Pour participer à la valorisation, à la diffusion des pratiques et savoir faire des collectivités, le réseau Teddif s'interroge sur l'ouverture d'une plateforme numérique d'échanges, de partage d'expériences entre les collectivités territoriales franciliennes. Les collectivités pourraient renseigner la fiche d'identité de leur territoire avec les actions entreprises contribuant aux Objectifs de Développement Durable. Cette plateforme avec une cartographie permettrait non seulement de valoriser les dynamiques franciliennes mais aussi de donner des idées aux collectivités, de créer des groupes d'échanges.

## Annexe

**Tableau 1: S'y retrouver avec les acronymes des EPCI franciliens**

<b>Acronyme</b>	<b>Nom</b>	<b>Dept</b>
<b>CCBM</b>	CC Bassée-Montois	77 - Seine-et-Marne
<b>CACP</b>	CA de Cergy-Pontoise	95 - Val-d'Oise
<b>CAP</b>	CA Val Parisis	95 - Val-d'Oise
<b>CAMG</b>	CA Marne et Gondoire	77 - Seine-et-Marne
<b>CAVGP</b>	CA Versailles Grand Parc	78 - Yvelines
<b>CCCY</b>	CC Coeur d'Yvelines	78 - Yvelines
<b>CCHVC</b>	CC de la Haute Vallée de Chevreuse	78 - Yvelines
<b>CC3F</b>	CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	95 - Val-d'Oise
<b>CCSI</b>	CC Sausseron Impressionnistes	95 - Val-d'Oise
<b>CCHVO</b>	CC du Haut Val d'Oise	95 - Val-d'Oise
<b>CCPO</b>	CC du Pays de l'Ourcq	77 - Seine-et-Marne
<b>CCPL</b>	CC du Pays de Limours	91 - Essonne
<b>CCPFe</b>	CC du Pays Fertois	77 - Seine-et-Marne
<b>CCPH</b>	CC du Pays Houdanais	78 - Yvelines
<b>CCP</b>	CC du Provinois	77 - Seine-et-Marne
<b>CCVE</b>	CC du Val d'Essonne	91 - Essonne
<b>CAESdE</b>	CA Etampois Sud Essonne	91 - Essonne
<b>CCGM</b>	CC Gally Mauldre	78 - Yvelines
<b>CCGVL</b>	CC Gâtinais Val de Loing	77 - Seine-et-Marne
<b>CCDH</b>	CC le Dourdannais en Hurepoix	91 - Essonne
<b>CCPB</b>	CC les Portes Briardes Entre Villes et Forêts	77 - Seine-et-Marne
<b>CCPC</b>	CC Pays Créçois	77 - Seine-et-Marne
<b>CCVC</b>	CC Vexin Centre	95 - Val-d'Oise
<b>CC2V</b>	CC des 2 Vallées	91 - Essonne
<b>CCPMF</b>	CC Plaines et Monts de France	77 - Seine-et-Marne
<b>CAPV</b>	CA Plaine Vallée	95 - Val-d'Oise
<b>EPCI-78-5</b>	CA de Saint Quentin en Yvelines	78 - Yvelines
<b>CACPS</b>	CA Communauté Paris-Saclay	91 - Essonne
<b>CAGPS</b>	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	77 - Seine-et-Marne
<b>EPCI-77-10</b>	CA Paris - Vallée de la Marne	77 - Seine-et-Marne
<b>CUGPS&amp;O</b>	CU Grand Paris Seine et Oise	78 - Yvelines
<b>CARPF</b>	CA Roissy Pays de France	77 - Seine-et-Marne
<b>CASGBS</b>	CA Saint Germain Boucles de Seine	78 - Yvelines
<b>CAVEA</b>	CA Val d'Europe Agglomération	77 - Seine-et-Marne
<b>CACEA</b>	CA Coeur d'Essonne Agglomération	91 - Essonne
<b>CCEJR</b>	CC Entre Juine et Renarde	91 - Essonne
<b>CAVYVS</b>	CA Val d'Yerres Val de Seine	91 - Essonne
<b>CCOB</b>	CC l'Orée de la Brie	77 - Seine-et-Marne
<b>EPCI-77-2</b>	CA du Pays de Meaux	77 - Seine-et-Marne
<b>EPCI-77-3</b>	CC des Deux Morin	77 - Seine-et-Marne
<b>EPCI-77-4</b>	CC Pays de Coulommiers	77 - Seine-et-Marne
<b>EPCI-77-5</b>	CC Val Briard	77 - Seine-et-Marne

<b>CCMSL</b>	CC Moret Seine et Loing	77 - Seine-et-Marne
<b>CC2F</b>	CC Pays de Montereau	77 - Seine-et-Marne
<b>CCPN</b>	CC Pays de Nemours	77 - Seine-et-Marne
<b>EPCI-77-6</b>	CA du Pays de Fontainebleau	77 - Seine-et-Marne
<b>CAMVS</b>	CA Melun Val de Seine	77 - Seine-et-Marne
<b>CCBNA</b>	CC Brie Nangissienne	77 - Seine-et-Marne
<b>EPCI-77-1</b>	CC Brie des Rivières et Châteaux	77 - Seine-et-Marne
<b>T2</b>	Vallée Sud Grand Paris	92 - Hauts-de-Seine
<b>T3</b>	Grand Paris Seine Ouest	92 - Hauts-de-Seine
<b>T4</b>	Paris Ouest La Défense	92 - Hauts-de-Seine
<b>T5</b>	Boucle Nord de Seine	92 - Hauts-de-Seine
<b>T6</b>	Grand Paris Grand Est	93 - Seine-Saint-Denis
<b>T7</b>	Paris Terre d'Envol	93 - Seine-Saint-Denis
<b>T8</b>	Est Ensemble	93 - Seine-Saint-Denis
<b>T9</b>	Plaine Commune	93 - Seine-Saint-Denis
<b>T10</b>	Paris Est Marne et Bois	94 - Val-de-Marne
<b>T11</b>	Grand Paris Sud Est Avenir	94 - Val-de-Marne
<b>T12</b>	Grand Orly Seine Bièvre	94 - Val-de-Marne
<b>T1</b>	Ville de Paris	75 - Paris
<b>EPCI-78-2017-2</b>	CC les Portes de l'Île de France	78 - Yvelines
<b>CCVVS</b>	CC du Vexin-Val de Seine	78 - Yvelines
<b>EPCI-95-2017</b>	CC Carnelle Pays-De-France	95 - Val-d'Oise
<b>EPCI-78-2017-1</b>	CA Rambouillet Territoires	78 - Yvelines

teddif

territoires, environnement  
et développement durable  
en Île-de-France

**teddif** est une réponse commune de la DRIEE Île-de-France, de la direction régionale de l'Ademe, de l'IAU département Energie Climat, du conseil régional Île-de-France et du Cerema Ile-de-France pour faciliter l'appropriation des principes du développement durable par les collectivités.

**Isabelle Robinot-Bertrand**

[Isabelle.robinot-bertrand@cerema.fr](mailto:Isabelle.robinot-bertrand@cerema.fr)

Tél. 01 34 82 12 44

**teddif** propose des lieux d'échanges et de sensibilisation, favorise le partage de connaissances et d'expériences, fait connaître des outils et démarches.

**teddif** s'adresse principalement aux collectivités mais aussi aux acteurs susceptibles de contribuer à leurs projets de développement durable (services de l'État, associations, chambres consulaires, etc.).

**teddif** est ouvert à tous les acteurs de la région Île-de-France intéressés.

[www.teddif.or](http://www.teddif.or)

